RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03659
Numéro SIREN : 719 807 406
Nom ou dénomination : FRANFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2017 sous le numéro de dépôt 43987

# FRANFINANCE

S.A. au capital de 31.357.776 €
Siège social : 57-59 avenue de Chatou - 92500 RUEIL-MALMAISON
719 807 406 - R.C.S. NANTERRE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 19 AVRIL 2017

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil, sur convocation en date du 11 avril 2017 :

Tour SOCIETE GENERALE - 17, Cours Valmy
PARIS LA DEFENSE 7
Salle du Codir

**SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :**

| | |
|---|---|
| Laurent GOUTARD | Administrateur - Président |
| Gérard TOUATI | Administrateur - Directeur Général |
| Philippe AYMERICH | Administrateur |
| Didier HAUGUEL | Administrateur |
| Frédéric JACOB-PERON | Administrateur |
| SG Financial Services Holding<br>représentée par Claire DUMAS | Administrateur |
| Marie-Christine DUCHOLET | Administrateur |
| Diony LEBOT | Administrateur |
| Anne PENET GROBON | Administrateur |
| ERNST & YOUNG AUDIT<br>Représenté par Vincent ROTY | Commissaire aux Comptes |
| DELOITTE ET ASSOCIES<br>Représenté par Nicolas SAINSART | Commissaire aux Comptes |

**ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :**

| | |
|---|---|
| Claire GOIZET | Secrétaire Général |
| Julien OCHONISKY | Directeur Général Délégué |
| Daniel DRION | Directeur Financier |
| El-Hadji DIALLO | Délégué du Comité d'Entreprise |



Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°43987 en date du 10/11/2017

**SONT ABSENTS EXCUSES :**

| | |
|---|---|
| Caroline GUILLAUMIN | Administrateur |
| Bertrand CHABROL | Délégué du Comité d'Entreprise |
| Jessie ADERIC | Déléguée du Comité d'Entreprise |

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Laurent GOUTARD préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Claire GOIZET assure les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Examen du rapport de gestion ;
3. Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
4. Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
5. Proposition d'affectation du résultat ;
6. Examen du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne ;
7. Examen du seuil de significativité et des incidents significatifs ;
8. Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux Comptes ;
9. Démission d'un administrateur ;
10. Examen des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
11. Réexamen des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs ;
12. Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;
13. Examen des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
14. Questions diverses.

## 1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration est lu et approuvé à l'unanimité.

## 2. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION

Le Président donne la parole successivement à Gérard TOUATI, Directeur Général, Julien OCHONISKY, Directeur Général Délégué en charge du Financement aux Entreprises, et Daniel DRION, Directeur Financier, qui, en fonction de leur domaine de compétence, retracent l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016. A l'issue de leur exposé, Gérard TOUATI présente au Conseil le projet de rapport de gestion à soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Après délibération, le projet de rapport de gestion est alors approuvé par le Conseil, de même que l'exposé sommaire de la situation de la société à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le tableau des résultats financiers prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce.

## 3. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Le Président présente et commente au Conseil les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui font ressortir un bénéfice de 83 869 K€.
Après délibération le Conseil, à l'unanimité, arrête les comptes consolidés qui viennent de lui être présentés.

## 4. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Le Président présente et commente au Conseil les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

| | |
|---|---|
| Le résultat net après impôt s'établit à | 56 563 662,88 € |
| Augmenté du report à nouveau créditeur de | 20 730 404,44 € |
| Le montant à répartir est de | 77 294 067,32 € |

Après délibération, le Conseil d'Administration arrête, définitivement, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## 5. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant de 77 294 067,32€ comme suit :

| | |
|---|---|
| Distribution d'un dividende de 28,00 € par action,<br>Soit pour 1 959 861 actions | 54 876 108,00 € |
| Report à nouveau d'un montant de | 22 417 959,32 € |

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2017.

## 6. EXAMEN DU RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le Président donne lecture au Conseil de son rapport sur les conditions d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le Président précise que ce rapport sera joint au rapport de gestion et porté à la connaissance des Actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

## 7. EXAMEN DES SEUILS DE SIGNIFICATIVITE

Le Président rappelle au Conseil que, selon la procédure du Groupe SG, FRANFINANCE devra informer SGPM de la survenance d'incidents significatifs, à charge pour cette dernière de les transmettre à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le Président indique au Conseil que le seuil de déclaration des incidents significatifs est actuellement fixé à 1 000 000 € et propose au Conseil de maintenir ce seuil.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le seuil à 1 000 000 €.

## 8. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine ensuite la situation des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil constate qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

Le Conseil constate qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'est arrivé à échéance.

Gérard TOUATI précise au Conseil que l'examen de l'instruction à paraitre sur la gouvernance des filiales Groupe a été fait par Franfinance. Un projet de gouvernance pour Franfinance sera proposé au Président et une présentation sera faite au prochain Conseil.

## 9. DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président informe le Conseil de la décision de Diony LEBOT de démissionner de son mandat d'administrateur à l'issue de la séance.

Tout en comprenant et regrettant cette décision, le Conseil en prend acte et remercie et Diony LEBOT de la contribution qu'elle a apportée au développement de la société.

Le Président propose au Conseil de soumettre à l'Assemblée Générale le non remplacement de Diony LEBOT.

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée Générale de ne pas remplacer Diony LEBOT et de supprimer ce poste d'administrateur.

## 10. EXAMEN DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare que, dans le courant de l'exercice, il n'a été passé aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Il précise que les Commissaires aux Comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial.

## 11. REEXAMEN DES CONVENTIONS CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Le Président expose au Conseil que conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration doit réexaminer chaque année les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

Le Président indique au Conseil que sont concernées par cette réglementation, les deux protocoles d'accord conclus entre Société Générale, Sogefinancement, Franfinance Location et Franfinance

- Le protocole d'accord et son avenant relatif à EXPRESSO signés respectivement le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1997;
- Le protocole d'accord et son avenant relatif à ALTERNA signés respectivement le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 1998.

Le Président expose au Conseil le contenu des deux protocoles et leurs conditions d'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la poursuite de l'exécution de ces protocoles d'accord.

## 12. FIXATION DE LA DATE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire,

**Le mercredi 31 mai 2017 à 9h**
au siège social
57-59 avenue de Chatou – 92 500 Rueil-Malmaison

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat ;
- Rappel des dividendes précédents ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Suppression d'un poste d'administrateur ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

## 13. EXAMEN DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil examine et adopte, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date et aux heures ci-dessus indiquées.

## 14. QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe le Conseil du déménagement de Franfinance dans ses nouveaux locaux à Nanterre en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur